

Traduction des vers d'Ibn 'âshir au sujet de l'ablution humide:

**Les piliers (actes obligatoires<sup>1</sup>) de l'ablution :**

Ibn 'âshir dit :

فَرَائِضُ الْوُضُوءِ سَبْعَةٌ وَهِيَ      ذَلِكَ وَفَوْرٌ نِيَّةٌ فِي بَدَنِهِ

57 Les piliers de l'ablution sont sept et ils sont : | (1) passer (le dessous de) de sa main (sur la partie lavée): le frottement, (2) la suite et la continuité dans l'accomplissement (l'enchaînement) des actes de l'ablution, (3) commencer par une intention<sup>2</sup> -

وَلَيُنَوَّرِقِعُ حَدَثٌ أَوْ مَفْتَرِضٌ      أَوْ اسْتِبَاحَةٌ لِمَمْنُوعٍ عَرَضٌ

58 Et la personne formulera l'intention<sup>3</sup> de se débarrasser d'un état d'impureté rituelle ( pour se débarrasser de l'état d'impureté mineure (lever ce qui a annulé son ablution) (*raf'u hadath*) ),ou l'intention pour pouvoir accomplir les actes cultuels, ou l'intention pour accomplir l'ablution tout simplement -

وَعَسَلُ وَجْهِهِ غَسْلُهُ الْيَدَيْنِ      وَمَسْحُ رَأْسِهِ غَسْلُهُ الرَّجْلَيْنِ

59 (4) Laver son visage, (5) et le lavage de ses deux mains (et avant-bras) jusqu'aux coudes, | (6) essuyer la tête, (7) et le lavage des deux pieds.

وَالْفَرْضُ عَمَّ مَجْمَعِ الْأُذُنَيْنِ      وَالْمِرْفَقَيْنِ عَمَّ وَالْكَعْبَيْنِ

60 Et la partie à laver obligatoirement est située entre les limites horizontales et verticales du visage (pour le lavage du visage). | Et également les deux coudes (lavage des mains et avant-bras jusqu'aux coudes en incluant les coudes) et les deux chevilles (inclure les chevilles dans le lavage de

feet).  
خَلَّلَ أَصَابِعَ الْيَدَيْنِ وَشَعْرَهُ      وَجْهَهُ إِذَا مِنْ تَحْتِهِ الْجِلْدُ ظَهَرَ

61 frotte entre les doigts de tes deux mains et les poils | du visage si par en dessous (de la barbe) la peau du visage se voit.

**Les Sunnah (les actes de tradition prophétique) de l'Ablution<sup>4</sup>**

سُنُّهُ السَّبْعُ ابْتِدَاءُ غَسْلِ الْيَدَيْنِ      وَرَدُّ مَسْحِ الرَّأْسِ مَسْحِ الْأُذُنَيْنِ

62 Les *sunnahs* sont au nombre de sept : (1) commencer par laver les deux mains [avant de les plonger dans le récipient], | (2) faire un second passage au retour en essuyant la tête, (3) essuyer les oreilles,

مَضْمُضَةٌ اسْتِنْشَاقٌ اسْتِنْشَارٌ      تَرْتِيبٌ فَرَضِهِ وَذَا الْمُخْتَارِ

63 (4) Rincer la bouche, (5) aspirer l'eau dans le nez, (6) expirer l'eau aspirée, | et (7) exécuter les parties *wâjib* (les piliers de l'ablution) dans l'ordre approprié.

وَإِحْدَ عَشَرَ الْفَضَائِلَ أَتَتْ      تَسْمِيَةً وَبَقَعَهُ قَدْ طَهَّرَتْ

<sup>1</sup> Se sont donc les actes nécessaires et suffisants pour que les ablutions soient valides.

<sup>2</sup> Il s'agit d'émettre l'intention profonde que les ablutions vont permettre de faire toutes les prières et les actes d'adoration sans restriction.

<sup>3</sup> L'intention (an-niyya) est un acte du cœur qui différencie et distingue l'habitude ou l'acte de la vie courante ('âda), du culte ('ibâda).

<sup>4</sup> Le fait de ne pas les faire n'invalide pas les ablutions, mais il est très recommandé de les faire pour suivre la tradition du prophète (paix et salut sur lui)...

64 Puis viennent onze *fadīlahs* (préférences ou méritoires) : | (1) dire *Bismillah* (au début), (2) (choisir) un endroit pur,

تَقْلِيلُ مَاءٍ وَتَيَامُنُ الْإِنَا وَالشَّفْعُ وَالتَّثْلِيثُ فِي مَغْسُولِنَا

65 (3) Réduire l'utilisation de l'eau à un minimum, (4) mettre le récipient d'eau (dans lequel on plonge les mains) du côté droit, | (5) laver chaque membre (concerné par le lavage) deux ou trois fois,

بَدءُ الْمِيَامِنِ سِوَاكَ وَنَدْبُ تَرْتِيبِ مَسْنُونِهِ أَوْ مَعَ مَا يَجِبُ

66 (6) Commencer par les membres de droite avant ceux de gauche, (7) utiliser un cure-dents en bois naturel, et est également recommandé | (8) d'exécuter les actes *sunnahs* (des ablutions) dans l'ordre approprié (9),

وَبَدَأُ مَسْحَ الرَّأْسِ مِنْ مَقْدَمِهِ تَخْلِيلَهُ أَصَابِعًا بِقَدَمِهِ

67 (10) Commencer l'essuyage de la tête de la partie antérieure, depuis l'endroit où les cheveux poussent, | et (11) frotter (avec ses doigts) entre les orteils de ses pieds.

وَكْرَهُ الزَّيْدُ عَلَى الْفَرَضِ لَدَى مَسْحِ وَفِي الْغَسْلِ عَلَى مَا حَدَّدَا

68 Et il est déconseillé d'excéder le nombre prescrit (indiqué) (des répétitions : c'est-à-dire trois fois pour le lavage et une fois pour l'essuyage des oreilles et de la tête en allée puis en retour).

وَعَاجِزُ الْفَوْرِ بَنَى مَا لَمْ يَطُلْ بَيَّسَ الْأَعْضَاءَ فِي زَمَانٍ مَعْتَدِلٍ

69 La personne qui ne peut pas exécuter une partie de l'ablution juste après l'autre peut reprendre où il a cessé si l'intervalle n'est pas long - | ce qui signifie que les membres n'ont pas séché dans un climat modéré.

ذَا كَرَّ فَرَضِهِ بِطَوْلٍ يَفْعَلُهُ فَقَطُّ وَفِي الْقُرْبِ الْمَوَالِي يُكْمِلُهُ

70 La personne qui se rappelle avoir manqué une partie *wâjib* (un des piliers des actes de l'ablution) après un long moment devra la faire | seule (quand il s'en rappelle). Mais s'il s'en rappelle peu après (ou en effectuant l'ablution), il devra accomplir la partie manquante puis toutes les parties suivantes.

إِنْ كَانَ صَلَّى بَطَلَتْ وَمَنْ ذَكَرَ سُنَّتَهُ يَفْعَلُهَا لِمَا حَضَرَ

71 Si cette personne (qui a oublié un *wâjib* de l'ablution) a prié, sa prière sera invalide. Et celui qui se rappelle | (avoir manqué) une de ses *sunnah* (dans l'ablution) devra la faire (quand il s'en rappelle pour être mieux disposé) pour la prochaine prière qui arrive.